RÉSOLUTION OIV-SECSAN 455-2013

LA CONSOMMATION DE VIN ET SES EFFETS SUR LA SANTÉ HUMAINE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

CONFORMÉMENT à l'article 2 (2) (a) de l'Accord portant création de l'OIV, déterminant les attributions de l'OIV :

« promouvoir et orienter les recherches et expérimentations scientifiques et techniques afin de satisfaire les besoins exprimés par ses membres, en évaluer les résultats en faisant, en tant que de besoin, appel aux experts qualifiés et en assurer éventuellement la diffusion par les moyens appropriés », et:

CONSIDÉRANT l'Article 2 (2) (g) de l'Accord portant création de l'OIV, pour participer à la protection de la santé des consommateurs et contribuer à la sécurité sanitaire des aliments;

EN PRENANT EN COMPTE les actions décrites dans le Plan Stratégique de l'OIV 2012-2014, points L (Nutrition et santé, aspects individuel et sociétal) et N (Recueil, traitement et diffusion d'informations) ;

CONSIDÉRANT la Résolution OENO 1/98, qui indique qu'il est important de développer des systèmes d'éducation et d'information en tenant compte des législations propres aux pays membres ;

CONSIDÉRANT la Résolution Eco 4/99 qui indique les facteurs susceptibles d'exercer une influence sur la consommation d'alcool, tels que le patrimoine génétique, culturel, religieux, social, familial ou éducationnel, ainsi que les médias et la disponibilité des produits ;

CONSIDÉRANT que toutes les informations portant sur les effets du vin sur la santé doivent être présentées de manière objective et professionnelle ;

SUR PROPOSITION de la Commission IV « Sécurité et Santé » et en ligne avec les travaux du groupe d'experts « Consommation, nutrition et santé », et en se basant sur les éléments probants indiquant de quelle manière les modalités de consommation de boissons alcoolisées d'origine vitivinicole (en termes de fréquence, de type et de quantité d'alcool consommé, ainsi que le fait de consommer de l'alcool de manière éloignée ou pendant les repas) constituent des facteurs importants pour la modulation des effets biologiques du vin.

En prenant en compte les travaux effectués par d'autres Organisations Internationales sur les effets de la consommation de boissons alcoolisées sur la santé humaine en particulier:

Exemplaire certifié conforme Budapest, 7 juin 2013
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Federcio CASTELLUCCI

© OIV 2013

- La stratégie mondiale de l'OMS visant à réduire l'usage nocif de l'alcool qui décline les objectifs et les mesures afin de réduire les conséquences sanitaires et sociales de l'usage nocif de l'alcool[1]
- La monographie du CIRC sur l'évaluation des risques cancérogènes pour les humains de la consommation d'alcool et le carbamate d'éthyle[2]

CONSIDÉRANT le « WHO Guide to Mental and Neurological Health in Primary Care » (Guide de l'OMS sur la santé mentale et neurologique en médecine générale, 2ème édition), qui indique les niveaux auxquels il est peu probable que la consommation de boissons alcoolisées suscite des problèmes de santé[3]

DÉCIDE d'adopter les recommandations suivantes au sujet des recherches à conduire sur la question de la relation entre la consommation de vin et ses possibles conséquences positives ou négatives pour la santé humaine :

Conduire des études équilibrées et contrôlées au sein de populations appropriées, et/ou avec un large échantillonnage, dans lesquelles des biomarqueurs sensibles sont identifiés et mesurés, et cela afin d'établir :

- si la consommation de vin associée aux repas produit des effets bénéfiques quelconques sur la population humaine par rapport à la consommation de vin en dehors des repas ;
- si la consommation de vin produit des effets bénéfiques par rapport à la consommation d'autres boissons alcoolisées sous conditions expérimentales identiques ;
- si la teneur en alcool des vins influence leurs effets biologiques observables sur la population humaine ;
- si le vin rouge et le vin blanc diffèrent du point de vue de leurs effets bénéfiques sur la population humaine, et jusqu'à quel point.

Bibliographie

1. Document OIV CIV-CONUSA 2010-03 10

Exemplaire certifié conforme Budapest, 7 juin 2013
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Federcio CASTELLUCCI

© OIV 2013

[1] The WHO global strategy to reduce the harmful use of alcohol, 2010; http://www.who.int/substance_abuse/msbalcstragegy.pdf

[2] IARC Monographs on the Evaluation of Carcinogenic Risks to Humans, Alcohol Consumption and Ethyl Carbamate, Volume 96, 2010. http://monographs.iarc.fr/ENG/Monographs/vol96/mono96.pdf

[3] 'WHO Guide to Mental and Neurological Health in Primary Care' (2nd edition) http://www.mentalneurologicalprimarycare.org/

Exemplaire certifié conforme Budapest, 7 juin 2013
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Fredercio CASTELLUCCI

© OIV 2013